

Protocole : 4ème rencontre d'échange de la plateforme SCCFA, 09.03.2019

Mise en œuvre de la procédure accélérée d'asile – un aperçu derrière les barrières

Présents	voir la liste des participant-e-s
Lieu	Centre de séminaire Sälihof, Riggenschtrasse 8, 4600 Olten
Heure	10.00 -15. 00 heures
Direction	Laura Tommila
Protocole	Laura Tommila

1. Bienvenue et introduction

Ruth-Gaby Vermot, présidente de l'observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE) ouvre la session. Elle salue toutes les personnes présentes et prie d'excuser les membres du comité de pilotage de la SCCFA Regula Grünefelder, Karine Ottiger et Lukas Niederberger qui sont absents.

(plus d'informations sur le comité de pilotage [ici](#)).

Dans son accueil, Ruth-Gaby Vermot remercie les bénévoles pour leur engagement si important. Elle demande de ne pas abandonner, de découvrir les irrégularités, de réclamer les droits ainsi que de rendre public les violations du droit de l'homme. Selon Ruth-Gaby Vermot, dans les temps d'intimidation politique la société civile doit devenir intrépide.

La parole passe à Laura Tommila, directrice du bureau de coordination SCCFA depuis décembre 2017. Elle aussi souhaite la bienvenue aux nombreux participant-e-s, aux conférenciers-ères Denise Graf (Amnesty International), Louise Wehrli (Droit de Rester Neuchâtel) et Tobias Heiniger (Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR). Elle salue également les deux traducteurs en simultané, Nina von Heydebrand et Philippe Blanc ainsi que Leonie Mugglin, assistante de session de l'ODAE.

2. Laura Tommila (SCCFA) :

Réflexions sur l'engagement bénévole entre silence et tollé

Avec leur engagement, tous les bénévoles dans et autour des centres fédéraux d'asile (CFA) essaient de contribuer au bien-être des requérant-e-s d'asile. Comment et dans quels niveaux ils s'engagent est différent d'un groupe à un autre. Dans toute la Suisse, ils se trouvent toutefois dans le même champ de tension et débattent souvent de questions similaires : *où regarder et où non ? Pourquoi ? Avec qui parler des problèmes et avec qui ne pas en parler ?*

On pourrait penser que les bénévoles s'expriment librement en cas de soupçons d'abus et peuvent ainsi contribuer directement à une amélioration de la situation des requérant-e-s d'asile. Malheureusement, en souvent il n'en est rien. Car pour l'engagement bénévole dans et autour des CFA il n'y a que peu de standards nationaux et fiables. Du fait que les centres ne soient en principe pas ouverts au public, les bénévoles sont livrés au « goodwill » du SEM et des organisations exploitantes. Ainsi, les bénévoles n'expriment souvent pas de critiques consciemment car ils craignent tout le temps le danger d'aggraver les conditions locales de leur engagement.

Citation d'un bénévole : « Des fois j'ai envie de crier – je ne le fais cependant pas afin de ne pas mettre notre projet en péril ».

Les CFA menacent ainsi de devenir des « black-box » car même les employés et les requérant-e-s d'asile n'expriment que rarement des critiques parce qu'ils ont peur de perdre leur place de travail ou de mettre leur demande d'asile en danger.

3. Laura Tommila (SCCFA): CFA - entre harmonisation et fragmentation

Nous écrivons mars 2019. Cependant, tout n'est de loin pas prêt pour la mise en œuvre de la procédure accélérée. Entre autres, les emplacements de trois CFA n'ont pas encore été déterminés, sept centres provisoires sont en exploitation, dix centres prévus n'ont pas encore été ouverts et la dernière mise en exploitation d'un CFA est en ce moment datée pour l'année 2024. ([Vue d'ensemble des centres prévus et actuels](#)).

Les conditions cadres pour les bénévoles dans et autour des CFA sont conclues dans **l'ordonnance du DFJP relative à l'exploitation des centres de la Confédération** ([ici](#)). La SCCFA salue le fait qu'avec l'Art. 7 *Echange avec les acteurs de la société civile*, la société civile est introduite officiellement dans l'ordonnance et qu'un soutien du SEM lui soit garanti sous la forme de « mesures organisationnelles ». Pourtant, la formulation de l'article reste assez floue sur plusieurs points. D'autres articles pertinents pour l'engagement bénévole sont les suivants : Art. 3 *Accès aux centres de la Confédération et aux logements*, Art. 17 *Modalités de sorties* et Art. 16 *Droits de visite dans les centres de la Confédération*. La situation initiale des bénévoles est actuellement conçue différemment de centre à centre (entre autres le soutien financier, l'accès et les heures de sorties). On ne peut donc pour l'heure pas parler d'une harmonisation des modalités du logement et des conditions cadres pour l'engagement bénévole dans les CFA. Les réglementations indiquant « la possibilité de » ainsi que les articles flous peuvent être un fléau mais aussi une bénédiction. La SCCFA encourage à utiliser ces indications de « possibilité de » d'une façon positive autant que possible. C'est-à-dire de demander comment la situation est supposée d'être et ensuite œuvrer en vue de cela de façon systématique.

La SCCFA évalue positivement entre autres le fait que dans tous les CFA, les enfants en âge d'école obligatoire reçoivent un enseignement (même si l'envergure et les conditions cadres peuvent être extensibles selon les cantons) et que des personnes de prise en charge soient maintenant aussi présentes durant la nuit. La présence de conseillers en rapport avec la nouvelle sécurité juridique représente un potentiel soutien pour les bénévoles. Les requérant-e-s d'asile ayant des préoccupations d'ordre juridique peuvent être redirigés au service de conseil facilement accessible. La SCCFA conseille aux bénévoles de rechercher activement le contact avec les conseillers et de discuter et d'établir en commun les modalités de la coopération et de la communication.

La SCCFA évalue négativement le fait qu'aucun CFA n'organise sa structure de manière aussi ouverte que l'ancien centre de test Juch. Un autre point central critique est – comme déjà mentionné plus haut – que les CFA peuvent être dépravés en Black-box. En plus, la SCCFA prend en compte et s'inquiète du fait que durant la période de début 2017 jusqu'à avril 2018, la moyenne de la durée de séjour dans le CFA Glaubenberg avec ses 65 jours était très longue. Pour comparer, la durée du séjour à Berne pendant cette même période était en moyenne de 29 jours. A cause de la région éloignée du Glaubenberg, les requérant-e-s d'asile y sont inévitablement isolés. De plus, la SCCFA est préoccupée par des problèmes qui surviennent au niveau des services de santé, par le flux de communication médiocre entre le personnel médical et la représentation juridique ainsi que par l'inexistence d'une identification systématique des personnes spécialement vulnérables. Selon la convention internationale des droits de l'enfant de ONU que la Suisse a ratifiée et qui est contraignante, le bien-être des enfants devrait se situer en première position. La SCCFA est alarmée par le fait que ceci n'est pourtant pas souvent le cas dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure accélérée d'asile. Aussi, il lui est souvent rapporté par les bénévoles que le règlement relatif à 'l'argent de poche' – qui exclue des requérant-e-s d'asile issus de beaucoup de nations – constitue une source récurrente d'incertitude et de conflits.

Ce qui suit est un **aperçu des activités futures de la SCCFA** : durant l'année, une rencontre avec le SEM doit être convoquée, d'autres centres et groupes vont être visités et la formation de groupes va être soutenue dans les nouveaux emplacements. En plus, la sensibilisation publique doit être intensifiée. La maxime de la SCCFA reste la même : observer, informer, conseiller et intervenir si besoin.

4. Ronde des présentations de tous les participants

(Nom, organisation/activité, centre/région, attentes quant à la rencontre d'échange)

5. Tobias Heiniger (juriste de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR) : évaluation critique de la mise en œuvre jusqu'à présent

Selon l'évaluation d'OSAR, la représentation juridique systématique dans la nouvelle procédure amène à une **prise en compte plus forte des requérant-e-s d'asile**. La représentation juridique s'engage activement, en accord avec les requérant-e-s d'asile, pour leurs préoccupations. Elle remplace la représentation des œuvres d'entraide qui occupait durant les dernières 50 années un rôle d'observatrice dotée de certaines possibilités d'interventions lors des consultations mais qui n'avait cependant pas de droits de parties.

Depuis le 1er mars, une représentation juridique est attribuée à chaque requérant-e d'asile à moins que la personne demandant l'asile y renonce explicitement. La représentation juridique dure, pendant la procédure accélérée et dans la procédure de Dublin, jusqu'à la décision définitive ou jusqu'à la décision relative à l'engagement d'une procédure élargie. Si après une décision d'asile négative un recours est estimé être sans issue, le cas est abandonné par le représentant juridique.

Avant le **transfert dans un canton**, les requérant-e-s d'asile sont informés par la représentation juridique lors d'un entretien de départ sur les prochains déroulements de la procédure élargie d'asile ainsi que sur les possibilités de conseil et de représentation juridique. Dans les étapes pertinentes relatives à la décision durant la procédure de première instance, les requérant-e-s d'asile peuvent en outre s'adresser aux centres de conseil juridique autorisés des cantons.

Dans la nouvelle procédure **L'OSAR assume entre autres des tâches** dans le domaine de la formation et la formation continue des conseillers et des représentant-e-s juridiques ainsi que la gestion d'une base de données commune pour quatre régions d'asile. A partir de juin 2019, un film produit par l'OSAR doit en plus de cela expliquer la procédure facilement aux nouveaux requérant-e-s d'asile.

Même si l'OSAR s'est exprimée pour la révision de la loi sur l'asile, Tobias Heiniger signale pourtant des **points critiques**, entre autres :

- Les délais de recours sont très courts. Afin de garantir le bon fonctionnement d'une représentation juridique, ceux-ci doivent pouvoir être prolongés.
- Tobias Heiniger est sceptique quant à l'idée de construire des « centres d'attentes *et* de sorties ». Il voit un problème au niveau humain quant au fait d'obliger des personnes ayant reçu une décision d'asile négative à partager les mêmes locaux que des personnes toujours en attente de réponse. Il voit un risque d'isolement et de la protection juridique lacunaire.
- Le développement des capacités de la détention administrative va selon Tobias Heiniger amener au fait que plus de personnes vont y être détenues. Jusqu'à présent, il n'y avait simplement pas assez de place pour que cela se produise.
- Le tribunal administratif fédéral (TAF) est toujours la seule et dernière instance judiciaire lors de procédures d'asile, ce qui signifie que les décisions d'asile ne peuvent jamais être portés devant d'autres instances nationales.

Il existe la crainte que dans le nouveau système, la **proximité structurelle entre la représentation juridique et le SEM** soit trop grande et qu'à cause de cela la sécurité juridique perde de la qualité. Tobias Heiniger se montre relativement positif quant à ça. Il est cependant quand même important que la collaboration avec des services de conseils et des avocats indépendants, c'est-à-dire « non-autorisés », soit recherché et entretenu dans le futur.

En plus, il faut veiller à ce que la protection de l'enfant soit garantie en tout temps et que le personnel compétent (conseiller-e-s, représentant-e-s juridiques, personnes de confiance, traducteur-e-s) soient suffisamment qualifiés. Des formations continues solides et une bonne coordination sont nécessaires afin qu'une compréhension juridique uniforme se développe et que la procédure soit mise en œuvre

de la même façon dans toute la Suisse. Par ailleurs, Tobias Heiniger serait favorable à ce qu'un office de médiation « indépendant » soit créé pour les acteurs professionnels et les requérant-e-s d'asile.

----- Pause de midi -----

6. Denise Graf (Amnesty International) & Louise Wehrli (Droit de rester Neuchâtel) : Engagement et expériences dans le CFA Boudry

Depuis l'été 2018, *Droit de rester Neuchâtel* fourni un travail de lobbying afin d'améliorer de manière ciblée la situation des requérant-e-s d'asile dans le CFA Boudry/Perreux. Une lettre ouverte contenant 11 mesures urgentes à prendre a, entre autres, été envoyée à la commune ainsi qu'aux autorités cantonales et fédérales. Cette lettre porte la signature de 26 membres du Grand Conseil.

Les exigences sont les suivantes :

- Enlever les grillages autour du centre
- Abandonner les fouilles aux contrôles d'accès
- Accès indispensable aux soins médicaux
- Locaux dans lesquelles la société civile et les requérant-e-s peuvent se rencontrer
- Prolonger les heures de sorties
- Abonnements pour les transports publics
- Locaux pour l'enseignement scolaire et lieux protégés pour les enfants
- Locaux réservés aux femmes uniquement
- Plus de toilettes séparées selon les sexes
- Mesures pour conserver la nourriture périssable des requérant-e-s d'asile
- Dispositions écrites susceptibles de recours en cas de sanctions

Plusieurs choses ont **déjà pu être accomplies** grâce au travail intensif du groupe (d'autres lettres et rencontres personnelles), entre autres :

- Prolongement de l'heure de sortie jusqu'à 19h au lieu de 17h
- Abandon des contrôles réguliers des dortoirs par la Securitas
- Suppression de l'interdiction de la consommation de nourriture dans les chambres et accès à des collations entre les repas
- Réveil par le personnel d'encadrement et non plus par la Securitas
- Élargissement de l'accès Internet

Beaucoup d'autres préoccupations ont déjà été abordées avec le chef régional du SEM de la Suisse romande et sont susceptibles d'être modifiées ou sont en train d'être discutées, entre autres :

- Scolarisation externe des enfants
- Respect de l'intimité familiale
- Locaux protégés pour les femmes seules et les enfants
- Prises électriques dans les chambres
- Rideaux dans les chambres afin de protéger la sphère privée

Principe important pour le travail de lobbying : toujours gagner plus d'acteurs cantonaux importants pour de nouvelles interventions : membres du Grand Conseil, syndicats enseignants, médecins cantonaux, université, avocats etc. Le contact avec les médias est activement recherché.

Denise Graf appelle tous les bénévoles à ne pas garder pour soi les observations d'abus et des problèmes de santé des requérant-e-s d'asile, mais d'y rendre attentif le conseil juridique.

En plus de cela, elle conseille de déterminer dans chaque groupe une personne responsable pour l'échange avec la représentation juridique dans le centre. La coopération avec la représentation juridique devrait être sollicitée par les bénévoles.

7. Discussions de groupes

Les participant-e-s se répartissent en six groupes et s'échangent sur les conditions cadres actuelles de leur engagement bénévole dans les CFA. Dans un deuxième temps, les thèmes principaux des discussions de groupes sont présentés lors d'une séance plénière :

- Problèmes au niveau de l'accessibilité des centres (il est plus facile d'avoir accès aux centres d'hébergement d'urgence) et la question, quelle est la meilleure façon pour obtenir l'accès. L'accès est réglé différemment pour chaque site.
- Conditions différentes pour un soutien financier du SEM (de rien du tout à des montants très élevés).
- La collaboration avec le SEM est perçue de façon très différente. À certains endroits il semble être difficile voire impossible de conclure des accords contraignants (sentiment de ne pas être pris au sérieux). À d'autres endroits les soucis particuliers des bénévoles sont entendus.
- Si les bénévoles posent des questions de façon critique auprès du SEM ou signalent des irrégularités, ils sont souvent refoulés avec des phrases du genre : « nous avons toujours fait de bonnes expériences avec l'ORS » ; « les requérants d'asile ont certainement dû mal comprendre quelque chose » ...
- La mauvaise impression d'être instrumentalisé par l'organisation exploitante (à savoir l'ORS) ; c'est-à-dire recevoir des mandats pour des activités que l'ORS n'effectue plus elle-même par la suite → reprise de tâches de l'Etat par les bénévoles (au profit de l'entreprise) ?
- Opposition lors de l'engagement, citation : « nous faisons notre travail malgré les communes et malgré l'ORS »
- L'observation problématique que dans plusieurs centres les activités annoncées par l'organisation d'exploitation ne soient, selon les affirmations des requérant-e-s, souvent pas effectuées.
- Avantages et désavantages d'une pièce pour les bénévoles à l'intérieur d'un CFA. Scénario idéal : pouvoir proposer des activités à l'intérieur et en dehors du CFA.
- Besoin ressenti par les bénévoles de plus de transparence et d'informations quant aux déroulements et au nombre actuel des habitants dans les CFA.
- De différentes ONGs planifient des monitorings de la restructuration du domaine de l'asile. Ceux-ci devraient se dérouler de la façon la plus coordonnée que possible et devraient se compléter. Solidarité sans frontières SOSF voudrait publier un premier rapport encore cette année. SOSF crée un compte Dropbox commun et invite à des rencontres régionales. Des personnes qui sont prêtes à partager des documents/informations concernant la procédure accélérée d'asile et les CFA sont également recherchées (sekretariat@sosf.ch).

8. La fin

Laura Tommila remercie chaleureusement toutes les personnes présentes pour leur participation active. La SCCFA se réjouit de rester en contact avec la société civile engagée, de l'informer et de la conseiller dans le futur ainsi que de s'engager politiquement. Il y a beaucoup à faire !

----- Apéro et échange libre jusqu'à 18 heures -----